



PLATEFORME CGT NAO RELAIS

REVENDICTIONS PRÉALABLES

- Toutes les mesures retenues par la direction devront impérativement s'appliquer de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Retour sur la dénonciation de l'usage fait avant le 1^{er} janvier 2026 par la FNAC de l'article 17.2 de la CCN

RÉMUNÉRATION ET QUALIFICATION

- **Augmentation de tous les pieds de grille de 13%** ce qui correspond à la moyenne de l'inflation entre 2022 et 2025 (indice INSEE)
- **150 EUROS brut d'augmentation** pour tous les salaires du niveau II-1 au niveau III hors pieds de grille
- **Déplafonnement de l'ancienneté** après 15 ans : 20 ans= **20%**, 25 ans= **25%**, 30ans= **30%**

C CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Semaine de travail planifiée sur 4 jours** pour les employé-es qui en font la demande en période basse
- **Priorité aux parents d'enfants scolarisés** sur un repos hebdomadaire positionné le mercredi à leur demande ainsi que pour la prise de congés lors des vacances scolaires hors période de congés principaux.
- **Maintien des CP de fractionnement** pour les employé-es à temps partiels
- Effectuer chaque année un **véritable recensement de tous les temps partiels** subis afin de leur donner la priorité sur des augmentations de contrats horaires avant de recruter de l'intérim
- **Arrêt du BENCHMARK** et de la pression constante sur l'encaissement vendeur et la vente de services

C CULTURE D'ENTREPRISE

- **Travail des jours fériés au volontariat**
- **Gratuité de la carte Fnac+** pour l'ensemble des salarié-es

E EFFECTIFS

- **Des embauches** permettant de ramener l'effectif FNAC RELAIS à 2500 (effectif 2021) employé-es équivalent temps complet en CDI
- **Remplacements systématiques de tous les arrêts maladie** de plus de 8 jours consécutifs
- **Embauches de CDD** pour couvrir les absences sur la période des congés principaux.

R RECONNAISSANCE DE LA CHARGE DE TRAVAIL

- **Revalorisation des « métiers »** non liés à la vente de services (métiers de « l'ombre »)
- **Retour de la délivrance** des colis PE et PT à la logistique. Homogénéisation du parc de magasins, renforcement des effectif logistique si besoin.
- **Augmentation du pourcentage de CA** généré par les commandes réalisées sur FNAC.COM ou en magasins et délivrées par les vendeurs.

P RIME DE VACANCES ET CONGÉS PAYÉS

- **½ mois de salaire brut** pour les temps complets et les temps partiels (pas de prorata et d'absences minorantes)
- **Déplafonnement** du nombre de jours de CP d'ancienneté